

**Attestation de réussite au Test d'Aisance Aquatique  
pour la pratique des activités nautiques (voile, canoë-kayak...)**

Texte de référence : circulaire n°2017-127 du 22/08/2017

Circonscription :

École :

Niveau :

Classe de M/MME :

Lieu :

Date :

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Date de naissance de l'élève	Test validé (mettre 1 x dans la case concernée)	
			OUI	NON
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
17				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				

Certifié par le professeur des écoles :

Nom :.....

Prénom :.....

Date et signature :

Date, cachet de l'école et signature du chef d'Établissement :

**Important : Seuls les élèves ayant validé le test seront autorisés à pratiquer une activité nautique.**

Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions.

L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- Effectuer un saut dans l'eau,
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres,
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

**Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.**

Un modèle individuel du certificat est disponible en annexe sur le B.O. n° 34 du 12-10-2017.

Il est également inclus aux documents du projet pédagogique de la piscine.